

RAPPORT D'ACTIVITE 2014



Siège administratif : 12 avenue de Comarque – 47260 Castelmoron-sur-Lot

Tél : 05 53 84 82 48

Mail : contact@cclt.fr

Site internet : www.lotettolzac.fr

Rédaction Avril 2015



SOMMAIRE

INTRODUCTION 5

I. Présentation et organisation 6

 1. Le territoire Lot et Tolzac..... 6

 2. Les compétences communautaires..... 7

 3. Le fonctionnement institutionnel 8

II. Situation financière de la Communauté de communes, une gestion maîtrisée 9

III. Les ressources humaines 12

 1. L’effectif communautaire 12

 2. Le document unique de prévention des risques 13

IV. Développement économique 13

 1. La zone d’activités économiques de Gouneau 13

 2. L’accompagnement des jeunes agriculteurs 14

 3. Nouvelle prise de compétences en-cours en matière de développement économique 14

V. Tourisme et communication..... 15

 1. Tourisme 15

 2. Communication..... 23

VI. Politique de l’habitat 25

VII. Aménagement du territoire et cadre de vie 26

 1. L’urbanisme 26

 2. Le Plan Local d’Urbanisme Intercommunal (PLU i) 27

 3. Le PAVE 27



4.	Aires de covoiturage.....	28
VIII.	Déchets ménagers	29
1.	La collecte et le traitement des déchets ménagers	29
2.	La collecte et le traitement du tri sélectif.....	30
3.	Fonctionnement de la déchèterie communautaire.....	31
4.	Actions de sensibilisation.....	33
IX.	L'entretien de la voirie communautaire.....	34
1.	Les travaux réalisés en 2014.....	34
2.	Les prestations aux communes.....	34
X.	Petite enfance et Jeunesse	35
1.	Le Relais Assistantes Maternelles Parents et Enfants (RAMPE).....	35
2.	La crèche	38
3.	Le Centre de loisirs.....	39
4.	Le Contrat Educatif Local, des animations qui plaisent	41
5.	L'éducation artistique.....	43
6.	La réalisation d'un diagnostic Enfance/Jeunesse	43
XI.	Politique culturelle et sportive : un soutien important aux structures locales	44
1.	L'aide aux troupes culturelles professionnelles et amateurs.....	44
2.	L'aide aux clubs sportifs.....	45
3.	La constitution d'un pool de matériel pour les festivités	46
XII.	Les actions en partenariat avec le Pays de la Vallée du Lot	47
1.	L'OCMAC : revitaliser le commerce et l'artisanat.....	47



2. Apprendre à entreprendre	47
3. Les 7 familles de la Vallée du Lot	48

INTRODUCTION

L'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, introduit par l'article 40 de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale impose au Président de tout établissement public de coopération intercommunale d'adresser chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement sont entendus. A sa demande, ou à celle du conseil municipal, le Président de l'établissement peut également être entendu.

Le présent rapport concerne l'activité de la Communauté de communes durant l'exercice 2014.

Le présent rapport a pour objet de dresser dans un souci de transparence et de lisibilité le bilan de l'activité 2014, de la Communauté de communes, ventilé par grands domaines de compétences.

Au-delà d'un acte administratif obligatoire, le présent rapport se veut également être un acte utile de communication, sur la politique conduite par la Communauté de communes à destination des communes, mais aussi des citoyens de la Communauté de communes.

Article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

I. Présentation et organisation

1. Le territoire Lot et Tolzac



La Communauté de communes Lot et Tolzac associe 15 communes au sein d'un espace de solidarité afin d'élaborer des projets communs de développement et d'aménagement du territoire

Le Président de la Communauté de communes Lot-et-Tolzac est : **Mr Daniel BAECHLER**, maire de la commune du Temple sur Lot

La Communauté de communes Lot et Tolzac en chiffres

Communes	15
Population	7459
Densité de la pop. au km²	29.1
Superficie du territoire	255.90 km ²

2. Les compétences communautaires

Compétences Obligatoires

- **Aménagement de l'espace**
 - Création de réserves foncières avec droit de préemption pour l'agrandissement de la zone d'activités existante de « Gouneau » située à 47110 Le Temple sur Lot.
- **Développement économique**
 - Création, aménagement, entretien, gestion et extension de la zone d'activité économique de « Gouneau » située à 47110 Le Temple sur Lot,
 - Aides à l'installation des jeunes agriculteurs,
 - Actions de sensibilisation et d'information en direction des agriculteurs en lien avec les organismes habilités,
 - Aides à l'installation des médecins généralistes.
- **Tourisme**
 - Accueil, information, promotion et valorisation du tourisme,
 - Aide à la réalisation de projets innovants de promotion,
 - Actions de communication visant la promotion des productions agricoles, la valorisation du patrimoine public et privé, la mise en valeur des paysages, le développement de la vie associative du territoire communautaire,
 - Balisage et aide à l'ouverture et à l'entretien des chemins de découverte inscrit au plan départemental de randonnées.

Compétences optionnelles

- **Protection et mise en valeur de l'environnement**
 - Collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets ménagers,
 - Création et gestion d'une déchèterie communautaire sise à « Teyssset », 47380 Monclar d'Agenais.
- **Politique du logement et du cadre de vie**
 - Mise en œuvre d'outils de programmation et d'études dans le domaine de l'habitat dans le cadre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.).
 - Aide à la construction ou à la réhabilitation de logement locatif.
- **Création, aménagement et entretien de la voirie**
 - Création, aménagement et entretien des voies communales retenues dans leur totalité d'intérêt communautaire.

Compétences facultatives

- **Actions sociales « petite enfance, enfance et jeunesse »**
 - Création, gestion et animation d'un Relais d'Assistants Maternelles
 - Création, gestion et animation de structures d'accueil collectif,
 - Elaboration et gestion des contrats « enfance » et « temps libre » et du Contrat Educatif Local (CEL)
- **Culture**
 - Aide à l'animation culturelle,
 - Aide à la formation des acteurs culturels.
- **Sports**
 - Aide à la formation du personnel d'encadrement des clubs sportifs.
 - Aide au fonctionnement des clubs sportifs
- **Voirie**
 - Mise en œuvre ou participation à des programmes ou opérations d'intérêt communautaire avec les communes membres par convention ou prestation de service.
 - Elaboration de Plan d'Accessibilité à la Voirie et aux Espaces Publics (PAVE)*
 - **Participation à la démarche « Pays de la Vallée du Lot »**
 - Réalisation et gestion des infrastructures nécessaires au déploiement d'un réseau haut débit de communication.

* En 2014, la communauté de communauté a pris la compétence pour l'élaboration d'un « Plan d'Aménagement de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) » pour l'ensemble de ses communes membres.



3. Le fonctionnement institutionnel

✓ **Le Président**

Il est chargé de l'exécution des décisions prises en conseil communautaire. Il est le chef de l'administration communautaire.

✓ **Le Conseil Communautaire**

Le conseil communautaire est composé de 33 délégués issus des conseils municipaux de chaque commune. Il débat et vote les délibérations ainsi que le budget en séance plénière.

En 2014, le conseil communautaire s'est réuni 6 fois et a adopté **119** délibérations.

✓ **Le bureau communautaire**

Le bureau compte **16 élus, un représentant de chaque commune dont 5 vice-présidents**. Le bureau s'est réuni 5 fois en 2014. Il examine les projets de délibérations avant leurs présentations en conseil communautaire.

✓ **Les commissions**

La Communauté de communes compte **6 commissions** chargées d'étudier, de proposer et de préparer les décisions du conseil communautaire.

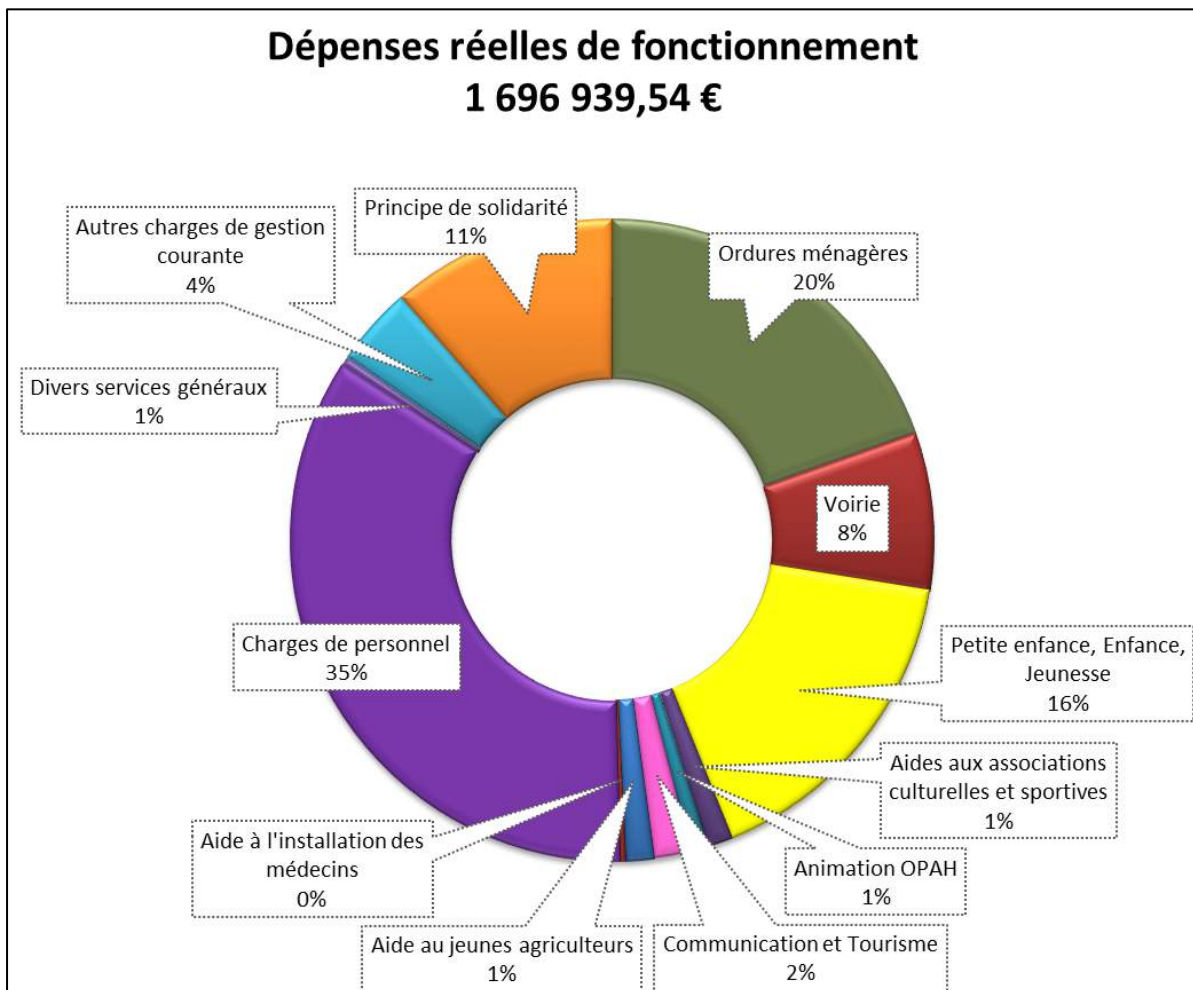
- Développement économique : M^f FURLAN
- Finances et administration générale : M^{me} LALAURIE
- Voirie et Ordures Ménagères : M^f COSSERANT
- Tourisme et Communication : M^f STUYK
- Culture, jeunesse, sport et scolaire : M^f BLAY
- Aménagement du territoire et cadre de vie : M^f SOCA

Communes	Population totale 2014 (recensement millésimé 2011)	Nombre de délégué communautaire	Noms
Brugnac	205	2	Jacqueline PREVOT et René STUYK
Castelmoron sur Lot	1 787	3	Line LALAURIE, Serge TOMIET et Guy LAFAGE
Coulx	251	2	Daniel FURLAN et Rémy MOREAU
Hautes Vignes	165	2	Pascal ANDRIEUX et Damien MARTET
Labretonie	180	2	Michel VERGNE et Paul BORDES
Laparade	451	2	Ghislain GOZZERINO et Françoise YRIEIX
Monclar d'Agenais	850	3	Gérard STUYK, Dominique BOUSSIÈRE et Magalie CANO-HERNANDEZ
Montastruc	281	2	Ric MARTIN et Daniel LAMY
Pinel Hauterive - St Pierre de Caubel	547	2	Roland SOCA et Jean-Pierre SAGNETTE
Saint Pastour	411	2	Jean COSSERANT et Bernard BARRAU
Le Temple sur Lot	1 031	3	Daniel BAECHLER, Bernard LABORDE et Patricia MOLINIE
Tombeboeuf	467	2	Jean-Claude MOINET et Adeline DELAUNAY
Tourtrès	147	2	Michel LE BORGNE et Alain CAMUS
Verteuil d'Agenais	574	2	Jean-Claude BLAY et Francis PINASSEAU
Villebramar	112	2	Sylvie MAURIN et Jean-Claude POUSSARD
Total CC Lot et Tolzac	7459	33	



II. Situation financière de la Communauté de communes, une gestion maîtrisée

Présidente de la commission « Finances, Personnel et Economie » : Line LALAURIE



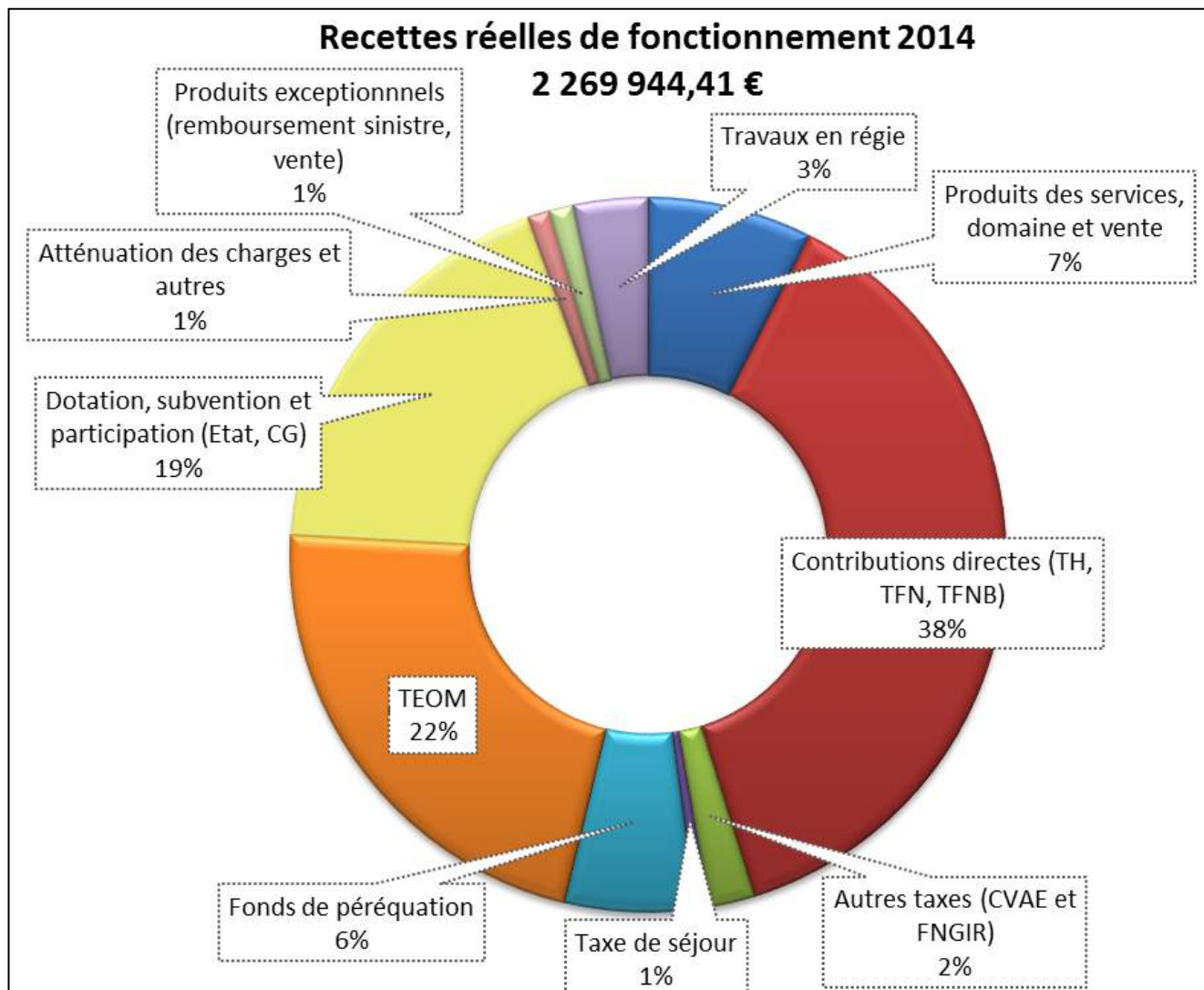
Le rapport financier est issu du compte administratif 2014.

L'analyse présentée ci-après tient compte des dépenses et des recettes réelles de l'exercice 2014.

Les moyennes nationales communiquées ci-dessous sont issues des données de la DGFIP et de la DGCL (DGCL « 2014 - Les finances des collectivités locales »). Les moyennes nationales concernent les communautés de communes à fiscalité additionnelle.

Dépenses réelles de fonctionnement par habitant :
217€/habitant

Moyenne nationale :
217 € /habitant



Recettes réelles de fonctionnement par habitant :

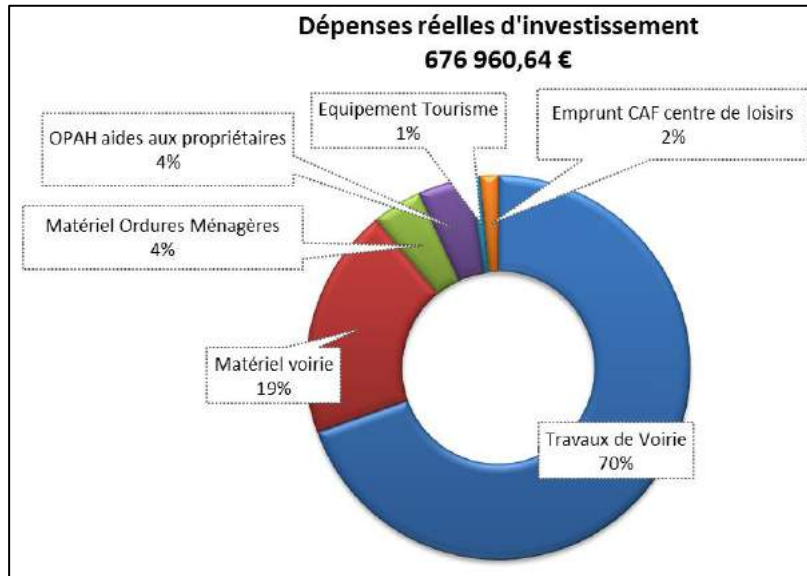
294 €/habitant

Moyenne nationale : **265 €**

dont Impôt ménage et entreprise par habitant :

121 €/habitant

Moyenne nationale : **122 €**



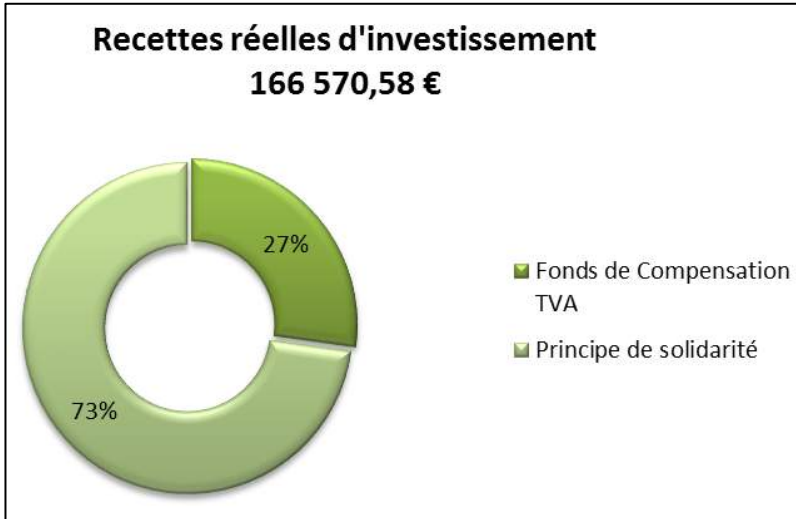
**Dépenses réelles
d'investissement par habitant :**

85 €/habitant

Moyenne nationale :
80 €

**Recettes réelles
d'investissement par habitant :**

22 €/habitant



Taux d'endettement : 0 %

Moyenne nationale :
57,2%



III. Les ressources humaines

La Communauté de communes Lot-et-Tolzac compte 17 agents titulaires qui mettent en œuvre les orientations décidées par les élus au service de la population.

1. L'effectif communautaire

TABLEAU DES EFFECTIFS

	Effectif	Fonction exercée
ADMINISTRATIF	2	
Attaché territorial	1	Direction générale des services
Rédacteur territorial	1	Gestion financière, paye, personnel
TECHNIQUE	13	
Technicien	1	Responsable de service
Agent de maîtrise	1	agent voirie
Adjoint technique principal 2ème cl.	3	agent voirie / om
Adjoint technique 1ère classe	8	agent voirie / om
ANIMATION	2	
Animateur territorial	1	animateur tourisme
Agent d'animation	1	animateur Relais Assistantes Maternelles
TOTAL	17	

En raison d'arrêts de travail importants (2 agents), en Juillet 2014, la Communauté de communes a recruté 2 agents polyvalents en CAE (6 mois) pour le service voirie et déchets ménagers. Les 2 agents ont vu leur contrat prolongé pour l'année 2015.

En Novembre 2014, la Communauté de communes a recruté un agent de développement en CAE pour une durée d'un an. Cette personne a en charge le suivi et l'animation du service déchets ménagers, le suivi des projets de développement économique, l'accessibilité et l'accueil administratif. Elle travaillera également sur le PLU Intercommunal.

2. Le document unique de prévention des risques

Le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 impose à l'employeur de transcrire et de mettre à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs (Art. R4121-1 du Code du Travail). Cette obligation a renforcé la Loi n°91-1414 du 31 décembre 1991. Cette démarche de progrès est une étape essentielle dans la mise en œuvre d'un système de management intégrant la sécurité au travail.

Par délibération en date du 30 mai 2012, la Communauté de communes a pris en charge la réalisation des Documents Uniques des risques professionnels, pour l'ensemble des communes membres, par la Société PrévalRisk : coût de réalisation de l'ensemble des documents = 7 406€.

En 2014, la Communauté de communes a pris en charge l'actualisation des documents uniques des communes pour un coût de 5 200€.

IV. Développement économique

Président de la commission « Développement Economique », Daniel Furlan

1. La zone d'activités économiques de Gouneau

La zone d'activités économiques de Gouneau se situe au lieu-dit « Gouneau » au Temple sur Lot. Elle couvre une superficie totale de 176 600 m² permettant d'offrir une superficie cessible totale de 140 000 m².

A ce jour, 60 480 m² ont été vendus. Le prix de vente est de **6€ HT le m²**.

Consciente que le manque de dynamisme sur la zone d'activités est notamment lié à l'absence de visibilité et à son image déqualifiée, les élus de la Communauté de communes ont lancé une **réflexion sur la réalisation d'un « village d'entreprises »**. L'objectif est de proposer aux entreprises en création et aux entreprises en développement, une solution immobilière en location. Le coût prévisionnel de cette opération est de 1.2 millions d'euros HT.

L'opération sera lancée en Mai-Juin 2015.



2. L'accompagnement des jeunes agriculteurs

La Communauté de communes Lot et Tolzac compte près de 300 exploitations agricoles, la commission agriculture souhaite encourager l'agriculture et la soutenir.

L'aide aux jeunes agriculteurs

Depuis 1999, la Communauté de communes Lot-et-Tolzac attribue une aide à l'installation aux jeunes agriculteurs. En 2014, **3 jeunes se sont installés et ont reçu une aide 4000 € chacun** : M. GUILLEMOIS et M. RECLUS à HautesVignes et M^{me} FURLAN à Montastruc. Une réception a été organisée début 2015 afin de leur remettre cette aide. Les maires de la communauté étaient présents ainsi qu'un représentant de la chambre d'agriculture et de la M.S.A..



Figure 1 : @Photo F.Y

3. Nouvelle prise de compétences en-cours en matière de développement économique

Les élus communautaires, ont souhaité inscrire dans les statuts de la communauté la compétence « actions de sensibilisation et d'information à destination des artisans et des commerçants ». Cette prise de compétence résulte de l'enquête réalisée auprès des artisans et des commerçants à l'été 2014.

Consciente que l'artisanat et le commerce sont essentiels en milieu rural, la Communauté de communes souhaite devenir une interface entre les chefs d'entreprise et les différents organismes habilités. Par exemple, des réunions d'information sur les thématiques telles que la transmission, la reprise...pourront être abordées à l'échelle intercommunale. Des partenariats seront noués avec les chambres consulaires (chambre de commerce et d'industrie, chambre des métiers et de l'artisanat).

Fin 2014, les élus communautaires et les communes membres ont délibéré favorablement pour ajouter cette compétence au sein des statuts de la Communauté de communes. La prise de compétence est effective depuis le 13 Mars 2015 (par arrêté préfectoral).



V. Tourisme et communication

Président de de la commission « Tourisme et Communication » : Gérard Stuyk

1. Tourisme

a. Le tourisme en Lot et Tolzac

Capacité touristique en 2014 :

	Nombre	Nombre de lits
Hôtel	3	48
Gîtes	68	432
Chambres d'hôtes	20	118
Camping	7	312
Hébergement collectif	5	615
Village de vacances	2	460
Bateau habitable	1	4
Roulottes	1	2
Cabanes dans les arbres	3	9
TOTAL	110	2000

Ces 2000 lits représentent environ 6.5% du nombre de lits total du département (pour une population représentant environ 2.3% du nombre d'habitants Lot-et-garonnais).

La Communauté de communes Lot-et-Tolzac compte de nombreux prestataires touristiques dont certains comptent parmi les plus visités du département :

- Le chaudron magique à Brugnac ;

- La plage et Nautilus (location de vélos, bateaux, barques à moteurs, canoës, vélos) à Castelmoron sur Lot ;
- Le jardin des nénuphars Latour-Marliac au Temple sur Lot ;
- La commanderie templière du Temple sur Lot ;
- La base du nautique du Temple sur Lot ;
- De nombreux producteurs ouvrant leurs exploitations à la vente en directe de fruits, légumes, noisettes, pruneaux, canards, safran ;
- Des ranchs et écuries ;
- Des points de vue dont celui de Tourtrès disposant d'un sentier de découverte et lecture du paysage ;
- Des marchés de l'été : le dimanche matin à Le Temple sur Lot, les dimanches soirs à Monclar d'Agenais, les mardis soir à Laparade (ce dernier est labellisé marché des producteurs de pays et sourire du Lot-et-Garonne).



b. Accueil des touristes

Les horaires d'ouverture de l'office de tourisme Lot-et-Tolzac :

Du 13 Mai au 29 Juin 2014				
Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9h - 13h	9h - 13h	9h - 13h	9h - 13h	9h - 13h

Du 30 juin au 7 septembre 2014						
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
10h - 13h	10h - 13h	10h - 13h	10h - 13h	10h - 13h	10h - 13h	9h - 13h
14h - 18h	14h - 18h	14h - 18h	14h - 18h	14h - 18h	14h - 18h	

Du 8 au 28 septembre 2014				
Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9h - 13h	9h - 13h	9h - 13h	9h - 13h	9h - 13h

L'office de tourisme intercommunal a accueilli **1989 visiteurs en 2014** soit une augmentation de 15,37% par rapport à 2013.

Parmi ces touristes, les principales régions représentées sont : **l'Aquitaine, le Nord-Pas de Calais et l'Île de France**. Le tourisme de proximité est le principal flux touristique du département. Concernant les deux autres régions, il s'agit aussi des principales régions sources de tourisme au niveau du département. Nous territoire est donc à l'image même du département. Par ailleurs, le Comité Départemental du Tourisme (C.D.T.) met en place des évènements à destination de ces deux régions via un partenariat avec les magasins Auchan.

En ce qui concerne les départements représentés, les touristes viennent essentiellement du **Lot-et-Garonne, de Nord et de la Gironde**. L'office de tourisme étant un lieu ouvert, les habitants et les locaux viennent demander des renseignements concernant les animations ou la vie locale. Le Nord est un grand pourvoyeur de tourisme depuis une quinzaine d'années. Cela est dû, entre autres, à un fort travail des hébergements type Grand Bleu vers les comités d'entreprises. Pour la Gironde, c'est le tourisme de proximité à 2 heures de chez soi que les gens ont tendance à multiplier.

De plus, nous accueillons principalement des familles avec enfants.



c. La taxe de séjour

La taxe de séjour mise en place sur le territoire est une taxe basée sur une assiette au réel, perçue durant toute l'année civile à compter du 1^{er} janvier 2013 et selon les tarifs suivants :

Types et catégories d'hébergements	Fourchette légale (par nuitée, par personne)	Tarifs Lot et Tolzac
Hôtels ****, meublés hors classes ou équivalent, (...)	Entre 0.65 € et 1.50 €	0.70 €
Hôtels ***, meublés *** ou équivalent, (...)	Entre 0.50 € et 1 €	0.70 €
Hôtels **, meublés ** ou équivalent, villages de vacances grand confort, (...)	Entre 0.30 € et 0.90 €	0.60 €
Hôtels *, meublés * ou équivalent, villages de vacances confort, (...)	Entre 0.20€ et 0.75 €	0.50 €
Hôtels sans *, meublés sans *, hébergements collectifs(...)	Entre 0.20 € et 0.40 €	0.30 €
Terrains de camping *** et ****, (...)	Entre 0.20 € et 0.55 €	0.40 €
Terrains de camping ** et moins, (...)	0.20 €	0.20 €
Port	0.20 €	0.20 €

Il a aussi été mis en place une équivalence entre le classement des meublés et leur label. Ainsi, une étoile équivaut à un épi, une fleur et tout autre label. Tous les hébergeurs ont reçu des documents leur expliquant le fonctionnement de la taxe de séjour.

La taxe de séjour ainsi instaurée est payée par les touristes à la fin de leur séjour puis reversée par les propriétaires à la Communauté de communes.

Durant l'année 2014, 15 900,25€ ont été reversé au titre de la taxe de séjour. Cette somme servira à développer l'attractivité touristique du territoire. En 2015, la création d'un site Internet dédié à l'office de tourisme est prévue. En 2014, la taxe de séjour a, entre autre, permis de financer le projet audioguide du SMAVLOT et ainsi de participer à la création d'une application de découverte de la vallée du Lot via un jeu. Cette dernière est utilisable sur smartphone et tablette et est disponible gratuitement sur les plateformes de téléchargements légales.

Répartition des retours des registres trésorerie par catégorie d'hébergements et par période :

	Période de Janv. - Avril 2014	Période Mai - Aout 2014	Période Sept. - Déc. 2014
Hôtels = 3	1	2	0
Gîtes = 68	47	50	29
Chambres d'hôtes = 20	11	13	8
Campings = 7	4	4	1
Hébergements collectifs = 5	1	1	1
Villages vacances = 2	1	1	1
Bateau habitable = 1	1	1	1
Roulotte = 1	1	1	1
Cabanes = 3	0	0	0
Nombre de réponses par période	67	73	42
% de réponses par rapport au nombre de structures en 2014	60.91%	66.36%	38.18%

Tous les prestataires n'ayant pas reversé la taxe de séjour ont reçu plusieurs rappels et ont été mis au courant qu'ils encouragent des amendes s'ils ne respectent pas la loi.

d. Les sentiers de randonnées

Le sentier de randonnée de Tombeboeuf a vu le jour. Il clôture le programme de la Communauté de communes. Les 13 sentiers sont maintenant disponibles en téléchargement sur le site Internet de la Communauté de communes, celui du Comité Départemental du Tourisme et sur simple demande. Des panneaux ont été installés à tous les points de départ.



e. Les dépliants touristiques

Le service tourisme a édité 3 dépliants touristiques :

- le guide des animations
- le guide « Découverte et gastronomie en Lot et Tolzac »
- le guide « Hébergement en Lot et Tolzac »



Le guide des animations est une parution trimestrielle, créée et éditée en interne. Les données proviennent des mairies. La diffusion est assurée en mairie ainsi que dans les points d'information touristiques. Les animations ont aussi été envoyées au journal Sud-Ouest, la Dépêche et le Républicain.

Le guide « Découverte et gastronomie en Lot et Tolzac » est créé en interne et a été imprimé à 4000 exemplaires par Ica Concept. Sa diffusion s'effectue à l'office de tourisme, dans les mairies, chez les prestataires touristiques par le biais de la mini-bourse aux dépliants et dans tous les offices de tourisme du département par le biais de la bourse aux dépliants départementale. Il regroupe l'ensemble des prestataires touristiques présents sur le territoire ainsi qu'une rapide description de chaque commune.

Le guide « Hébergement en Lot et Tolzac » est créé en interne et a été imprimé à 1500 exemplaires par Ica Concept. Sa diffusion s'effectue à l'office de tourisme, dans les mairies, chez les prestataires touristiques par le biais de la mini-bourse aux dépliants et dans tous les offices de tourisme du département par le biais de la bourse aux dépliants départementale. Il regroupe l'ensemble des hébergeurs du territoire ainsi qu'une notice d'information concernant la taxe de séjour.

La mini-bourse aux dépliants a eu lieu le vendredi 23 mai 2014. Les prestataires et élus présents ont été accueillis au Domaine de Rambeau, chambres d'hôtes et gîtes, à Castelmoron sur Lot.



SIRTAQUI

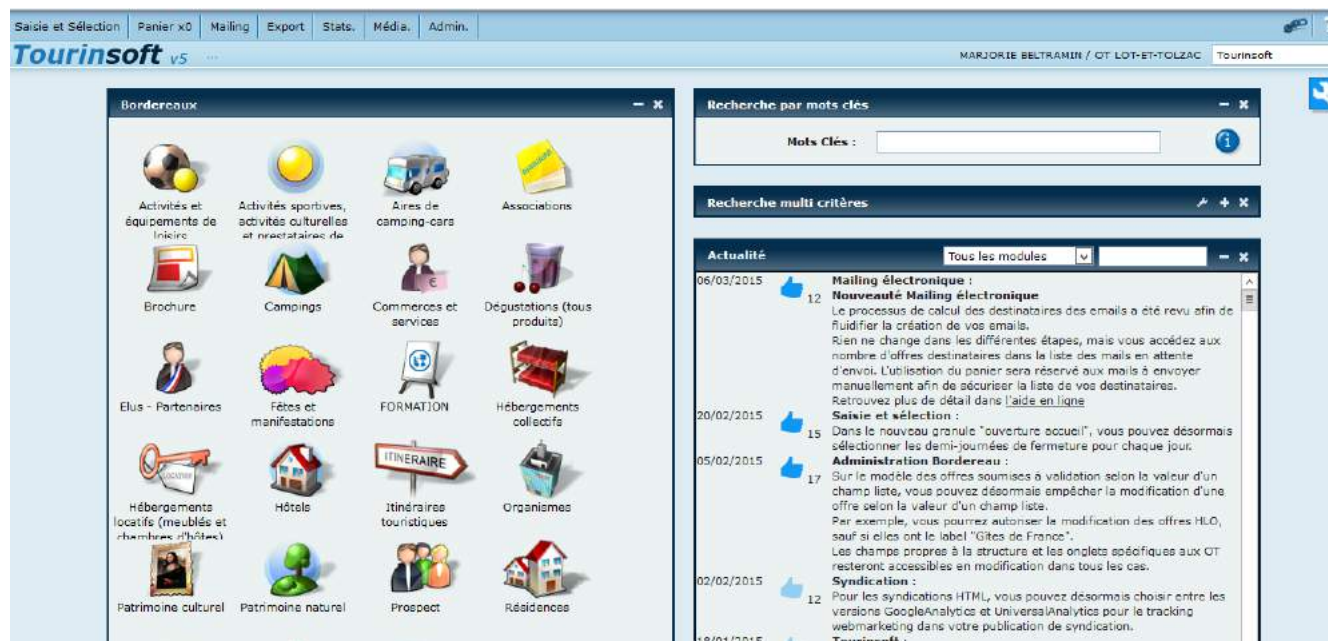
Le système d'informations régionales touristiques d'Aquitaine, plus communément appelé SIRTAUQI est un progiciel sous forme d'une base de données. Chaque office de tourisme de la région possède un accès et peut ajouter, supprimer ou modifier les fiches des prestataires de son territoire. Pour les hébergements labellisés, seuls les labels ont la possibilité de modifier les fiches.

Le service tourisme a géré 172 fiches prestataires de la base de données SIRTAQUI, 504 fiches liées aux commerces et aux associations ainsi que 287 fiches fêtes et manifestations.

Toutes les fiches SIRTAQUI sont reliées aux sites Internet institutionnels tels que le Comité Régional du Tourisme d'Aquitaine (CRTA), le Comité Départemental du Tourisme de Lot-et-Garonne, le SMAVLOT, la Communauté de communes Lot et Tolzac.

Le progiciel a évolué en 2014. Ainsi, une version 5 a été mise en ligne.

L'animatrice tourisme a aussi été mise à disposition de la Communauté de communes du canton de Prayssas quant à la gestion de leurs données sur le sirtaqui. En 2014, cela a représenté 13,30 heures de travail.



f. Rénovation de l'office de tourisme

Durant l'hiver 2013-2014, l'office de tourisme a été intégralement réhabilité. Plus clair, plus spacieux, moderne, il accueille aussi une zone d'exposition dédiée aux artistes locaux.

L'office de tourisme est accessible aux personnes à mobilité réduite. Un travail sur l'obtention du label « Tourisme et handicap » est prévu en 2015.



Pour faciliter l'accueil des touristes, un accès Wifi sécurisé a été mis en place via la société Noodo.

g. Classement de l'office de tourisme

Dossier démarré en 2013, le classement de l'office de tourisme a été finalisé durant l'année 2014. Il nécessitait la présentation des nouveaux locaux avant d'être validé. Le classement en catégorie 3 sera une preuve du professionnalisme des employés communautaires et de l'implication des élus pour le tourisme.

2. Communication

a. La lettre de la communauté réalisée en interne

Entièrement conçue en interne, la lettre est parue 2 fois pour l'année 2014.

- n°27 en février
- n°28 en juin

Chaque numéro est imprimé en 3800 exemplaires et distribué en direct par les mairies. Deux exemplaires sont aussi envoyés à la bibliothèque nationale de France, au service des périodiques.



b. La CCLT sur le net

Mis en ligne en juin 2011, le site Internet www.lotetoulzac.fr fonctionne bien. Il donne les informations pratiques et touristiques du territoire, ainsi que les animations.

En 2014, il a accueilli : 4 455 visiteurs, soit une moyenne de 370 visites par mois.

Les pages les plus consultées :

- le centre de loisirs
- nature
- contact
- les élus
- les activités de Castelmoron sur lot
- contactez Monclar d'Agenais
- news



Cependant, 6 communes n'ont toujours pas rempli leurs pages personnelles.

Un annuaire des services (commerces, artisans, associations) a été créé. Il est directement alimenté par la base de données sirtaqui.

c. La Fête de la communauté, une journée qui rassemble

Les communes de Verteuil Agenais et Tombeboeuf ont accueilli le tour de France le vendredi 25 juillet 2014. La Communauté de communes s'est associée à cet événement. Ainsi, ont été réalisés des t-shirts jaunes logotisés et distribués à tous les enfants présents. Une subvention a aussi été versée aux associations organisatrices d'animations autour de ce jour festif.

Pour leur participation active à l'organisation de cette manifestation, la Communauté de communes a versé, en 2014 :

- 250 € au Comité des Fêtes de Verteuil d'Agenais et
- 250 € au Comité des Fêtes de Tombeboeuf.

La fête de la communauté 2015 aura lieu à Laparade à l'occasion des 750 ans de la bastide.





VI. Politique de l'habitat

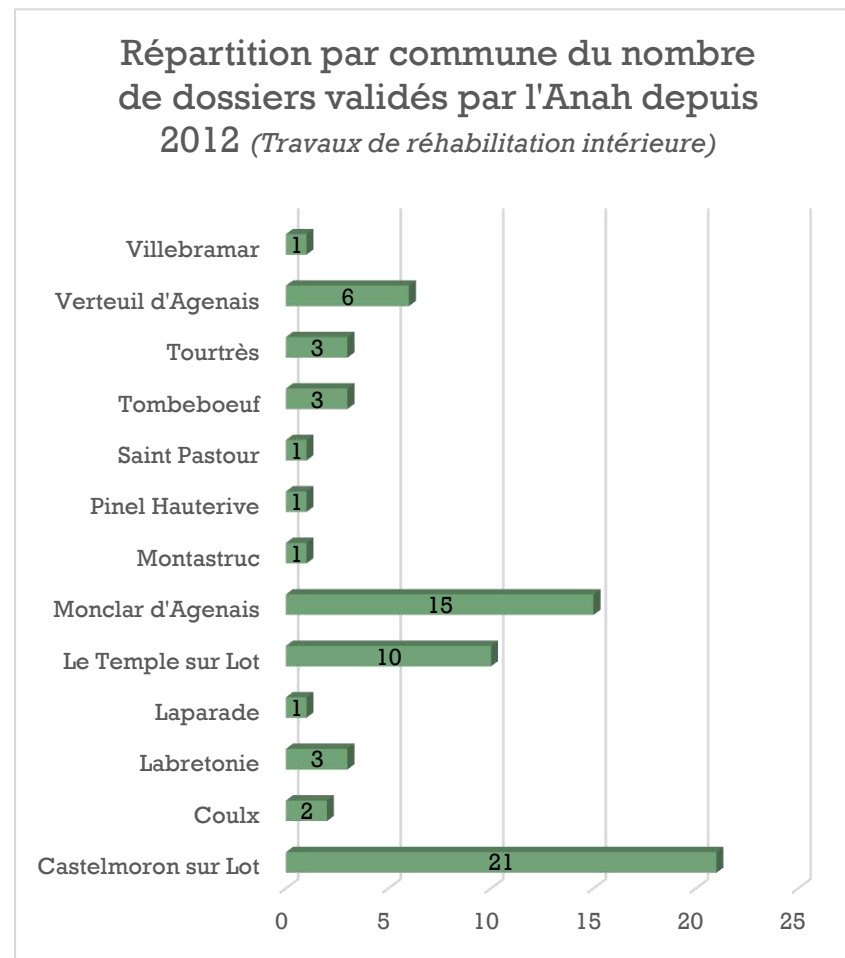
L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : « OPAH Campagne et Cœur de Bourg »

En 2010, la Communauté de communes Lot et Tolzac a décidé de s'associer avec la Communauté de communes de Prayssas pour le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur les deux territoires. C'est en juin 2012 que la convention permettant le démarrage de l'opération a été signée par les différents financeurs. Le PACT Habitat 47 est l'organisme ayant été retenu pour assurer le suivi animation de cette opération. Cette opération dure 3 ans et vise à accompagner les propriétaires occupants et bailleurs dans la réhabilitation de logement.

Depuis 2012, sur le territoire de la Communauté de communes Lot et Tolzac, 68 dossiers ont été déposés et ont reçu l'avis favorable de l'Anah pour la **réalisation de travaux de réhabilitation intérieure**. La Communauté de communes accompagne financièrement tous les propriétaires dont le dossier est éligible par l'Anah. **Ces 68 dossiers représentent au total 1 612 518 € d'investissement par les propriétaires, 953 209 € de subventions** attribuées par les partenaires financiers (Anah, Conseil Régional, Conseil Général et Communauté de communes).

En parallèle à ces dossiers de réhabilitation interne des logements, un programme spécifique au centre-bourg a été mis en place, « **l'opération façade** ». Cette opération concerne 5 centre-bourgs : Castelmoron sur Lot, Le Temple sur Lot, Verteuil d'Agenais, Monclar d'Agenais et Tombeboeuf. Elle vise à rénover les cœurs de bourg. Des périmètres ont été préalablement définis par les communes. Pour cette opération la commune et la Communauté de communes sont les financeurs des travaux des propriétaires à hauteur de 20% chacune.

Depuis 2012. 22 façades ont été réhabilitées.



VII. Aménagement du territoire et cadre de vie

Président de la commission « Aménagement du territoire et cadre de vie » : Roland SOCA

1. L'urbanisme

- **Permis de construire (PC) et certificat d'urbanisme (CU)**

La Communauté de communes fait des prescriptions techniques pour les routes d'intérêt communautaire. Ces prescriptions ont pour but d'assurer la sécurité des usagers et l'intérêt commun. Elles portent sur les alignements des murs, des plantations, le recul du portail ainsi que les accès avec franchissement de fossé.

Durant l'année 2014, 23 PC, 34 CU et 13 Déclarations Préalables (DP) ont été traités, soit 70 dossiers.

- **D.I.C.T., autorisations de travaux sur la voirie et déclaration de travaux sur ouvrage électrique**

La Communauté de communes donne des obligations précises quant au remblayage des routes. Les entreprises sont tenues de les respecter.

Durant l'année 2014, 171 DICT ont été traités.

- **Courses cyclistes ou des randonnées**

La Communauté de communes traite aussi des dossiers tels que des courses cyclistes ou des randonnées. La Communauté de communes s'assure du bon état des routes empruntées, au besoin, un balayage est effectué par le service voirie la veille de la course.

Durant l'année 2014, 4 dossiers ont été traités.

2. Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLU i)

Les élus communautaires, en séance plénière du 6 novembre 2014, ont souhaité inscrire dans les statuts de la Communauté de communes la compétence « PLU ». Le PLU est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un groupement de communes (EPCI) ou d'une commune, établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence, les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire.

Les communes du territoire intercommunal souffrent aujourd'hui d'une absence de documents d'urbanisme ou bien de documents d'urbanisme devant être révisés. Seules trois communes de la Communauté de communes disposent aujourd'hui d'un PLU. Face à ce constat, face aux difficultés rencontrées avec les services de l'Etat quant à l'instruction notamment, face aux nouvelles dispositions de la loi ALUR, aux dispositions du Grenelle de l'Environnement, la Communauté de communes souhaite dès 2015 engager la démarche d'élaboration d'un PLU Intercommunal.

De plus, la réalité du fonctionnement et de l'organisation des territoires fait de l'intercommunalité l'échelle la plus pertinente pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements. Pour faire face aux questions d'étalement urbain, de préservation de la biodiversité, d'économie des ressources... le niveau communal ne semble plus aujourd'hui le plus approprié. Les enjeux actuels exigent que ces questions soient prises en compte sur un territoire plus vaste.

L'intercommunalité, territoire large, cohérent, apparaît comme l'échelle qui permet une mutualisation des moyens et des compétences et exprime la solidarité entre les territoires.

Le PLUi sera lancé en 2015. La durée de réalisation est estimée à 3 ans.

3. Le PAVE

Le « Plan d'Aménagement de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) » est un document de référence qui présente un état des lieux de l'accessibilité de la commune, des propositions de travaux d'amélioration de l'accessibilité, leur chiffrage et leur programmation. Les collectivités locales ont l'obligation d'élaborer un PAVE en référence à la loi n°2005-102 du 11 Février 2005. Le PAVE devait normalement être adopté au plus tard le 22 décembre 2009 pour toutes les communes de plus de 500 habitants.

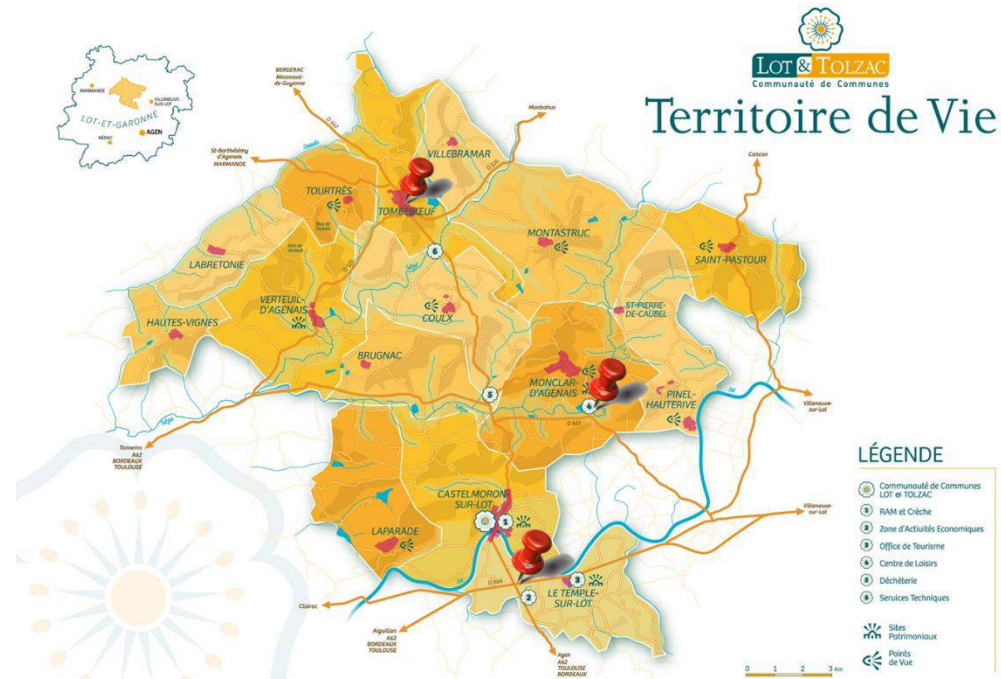
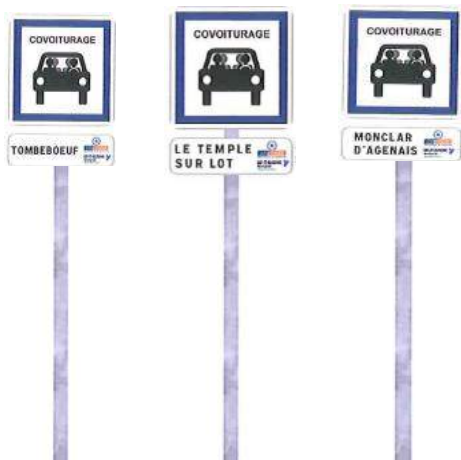
L'élaboration du PAVE est par défaut une compétence communale. Vu l'intérêt de regrouper cette démarche au sein de l'intercommunalité afin d'avoir une homogénéité dans la réflexion et d'éviter la multiplication des instances de concertation avec les associations de personnes en situation de handicap, la Communauté de communes Lot-et-Tolzac a décidé, en 2014, de prendre cette compétence en demandant aux communes de la lui transférer. Les PAVE seront eux réalisés en 2015 et pris en charge en totalité par la communauté.

L'amélioration de l'accessibilité est en effet le gage de déplacements effectués en sécurité et dans le confort, pour les habitants et les citoyens ; sont notamment concernées les personnes à mobilité réduite telles que les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les parents avec leurs enfants en bas âge, etc...

4. Aires de covoiturage

A l'issu d'une étude menée en 2012, par l'Association « Au Fil des Séounes », qui travaille sur la thématique de la mobilité durable, 3 bourgs avaient été ciblées comme prioritaire pour accueillir une aire de covoiturage au vu des déplacements domicile/travail.

Ainsi, 3 aires de covoiturage seront mises en place par la Communauté, en 2015, dans les communes de Monclar d'Agenais, Tombeboeuf et Le Temple sur Lot.



Localisation des 3 aires de covoiturage sur le territoire



VIII. Déchets ménagers

Président de la Commission « Déchets Ménagers et Voirie » : Jean COSSERANT

1. La collecte et le traitement des déchets ménagers

a. Tonnage et coût de traitement

En 2014, la Communauté de communes a collecté **2 134 tonnes d'ordures ménagères** (contre 2115 tonnes en 2013). Cela représente 286 kg par habitant (moyenne française 287,64 kg/hab/an).

Les ordures ménagères sont acheminées puis enfouies au centre de Monflanquin (SMAV intégré à Valorizon dès le 1/01/2013).

Le coût de traitement est de 83,98 € HT la tonne. La Communauté de communes a attribué pour l'année 2014, **179 213 € HT** à Valorizon pour l'enfouissement des déchets.

b. Organisation de la collecte

La collecte des ordures ménagères est effectuée en régie directe par la Communauté de communes. Deux agents assurent ce service. La collecte est effectuée sur 4 jours/semaine.

Deux tournées sont effectuées dans les communes ayant à la fois du porte-à-porte et des conteneurs. Pour les communes dont la collecte s'effectue seulement en conteneur, une tournée par semaine est réalisée.

Commune ayant du porte à porte en centre bourg et des conteneurs en campagne	Commune ayant que des conteneurs
Castelmoron sur Lot, Le Temple sur Lot, Laparade, Verteuil, Tombeboeuf et Monclar	Coulx, Brugnac, Labretonie, Hautes Vignes, Montastruc, Saint Pastour, Villebramar, Pinel Hauterive Saint Pierre de Caubel, Tourtrès
2 tournées / semaine	1 tournée /semaine



2. La collecte et le traitement du tri sélectif

a. Collecte des PAV en régie directe depuis juillet 2012

Sur le territoire chaque commune dispose d'un ou plusieurs points permettant l'apport volontaire de trois types de déchets : les emballages, le verre et les journaux-revues-magazines. Au total en 2014, nous comptons **37 points** de ce type répartis sur le territoire : 2 nouveaux points ont été créés en 2014, un à Tombeboeuf et un à Coulx.

La Communauté de communes gère en régie la collecte de l'ensemble des 37 Points d'Apport Volontaire (PAV).

Un agent assure :

- tous les 15 jours l'enlèvement des déchets « emballages » et les transporte au centre de tri de Nicole (SEML du Confluent)
- une fois par mois, l'enlèvement des « JRM » et les transporte vers l'entreprise Soulard qui nous rachète la matière.
- pour le « verre », le transport vers le point de recyclage est délégué à l'entreprise Trincot. En effet, la verrerie se situe à Vayres (33).

b. Tonnage et coût de traitement

Tonnage	2012	2013	2014	Taux de croissance entre 2012 - 2014
Emballages	55,640	71,940	75,880	36,37%
JRM	156,940	169,180	146,560	- 6,6%
Verre	199,860	223,000	225,420	12,78%

Augmentation très importante du volume d'emballage collecté.

Les emballages sont acheminés au centre de tri de Nicole (SEML) qui sépare les différents types d'emballages (carton, aluminium, acier...). Le coût de traitement par le SEML est de **220 € H.T. la tonne**. Les emballages triés par le centre de tri sont ensuite revalorisés par l'entreprise SITA Sud-Ouest qui rachète à la Communauté de communes les matières triées. Le verre est quant à lui directement transporté à la verrerie de Vayres qui rachète la matière à la Communauté de communes, pour un prix moyen de **54 € HT la tonne**. Les JRM sont pris en charge et recyclés par l'entreprise Soulard, pour un prix moyen de **22,45€ HT la tonne** en 2014.

La Communauté de communes bénéficie d'un soutien financier de l'organisme Eco-Emballages pour le tri sélectif des emballages. Ainsi plus la collectivité est performante en termes de tri, plus l'aide financière augmente. En 2014, Eco-Emballages versera à la Communauté de communes plus de 31 000 € contre 30 337,17 € en 2013.



3. Fonctionnement de la déchèterie communautaire

a. Tonnage et coût de traitement

Type de déchet/tonnage annuel	2013	2014	Taux de croissance entre 2013 et 2014
Déchets verts	210,000 T	234,510 T	11,67%
Encombrants	252,660 T	232,400 T	- 8,01%
Carton	47,640 T	58,650 T	23,11%
Fer	56,920 T	54,900 T	- 3.5%
Bois	51,760 T	82,740 T	59,85%

Baisse du tonnage des encombrants grâce à la mise en place de la benne Bois fin 2013.

- ✓ Les déchets verts sont transportés par la Communauté de communes au centre d'enfouissement de Monflanquin (SMAV). Ces déchets sont transformés en compost. En 2014, le coût de traitement est de **28,04€ € la tonne**.
- ✓ Les encombrants sont également acheminés et enfouis au centre de Monflanquin. Le coût d'enfouissement est de **83,98 € la tonne, soit un coût annuel de 19 516,95 €**.
- ✓ Le carton est transporté chez Soulard Entreprise qui nous rachète la matière en fonction du cours du marché. En 2014, le prix de reprise du carton a été de **47 € HT la tonne**.
- ✓ Le fer est transporté chez l'entreprise Brangé qui là aussi nous rachète la matière pour un prix de reprise de **110 € HT la tonne**.
- ✓ Le bois est transporté chez l'entreprise Orsettig qui valorise la matière pour un coût de traitement de **25 € HT la tonne**.

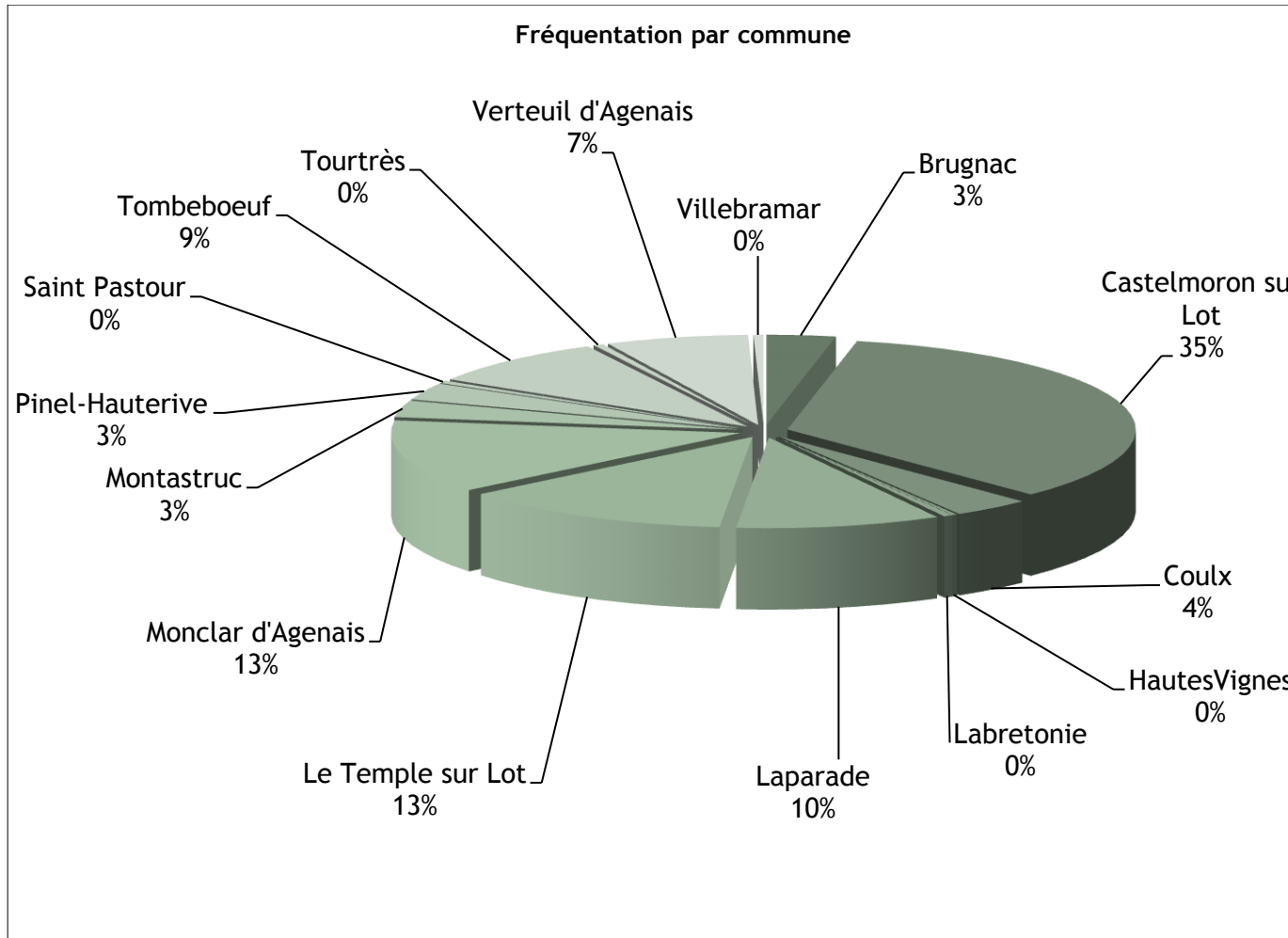
En 2014, ce sont aussi 24,681 tonnes de textile, linge de maison ou chaussures qui ont été collectés soit 3,85 kg/habitant.

Autres déchets collectés à la déchèterie : piles, ampoules, batterie, huiles, DEEE, cartouche d'encre, déchets de soins, déchets d'éléments d'ameublement (DEA),...



b. La fréquentation

En 2014, **9649 administrés** ont fréquenté la déchèterie communautaire.



Jours et horaires d'ouverture :

- *De octobre à avril :*
mercredi et samedi 8h30-12h15 et 14h-17h
- *De mai à septembre :*
le lundi, mercredi et samedi 8h30-12h15 et 14h-18h

4. Actions de sensibilisation

a. Les sacs de tri

Le tri permet aujourd'hui de recycler nos déchets, en limitant du même coup leur impact environnemental et en économisant l'énergie. La Communauté de communes a donc décidé en 2012, d'intensifier la sensibilisation de ses habitants en intervenant auprès des particuliers. Afin de rendre le geste de tri le plus facile possible, la communauté a décidé de distribuer dans chaque foyer, 3 sacs de pré-collecte permettant de trier à la maison 3 types de déchets : les emballages, le verre et les journaux-revues-magazines. Une fois le tri effectué « à la maison », les habitants se rendent au point d'apport volontaire de leur commune.

Grâce à cette action, une augmentation du tonnage des emballages de 26,69% a été observée et se poursuit en 2014. Cela démontre que les efforts engagés par la communauté afin d'aider les administrés au quotidien dans leurs gestes de tri sont efficaces.

b. Les composteurs

A l'issu du diagnostic départemental réalisé par ValOrizon ainsi que l'objectif du Grenelle de l'Environnement visant à réduire de 7% le volume des ordures ménagères, la Communauté de communes Lot-et-Tolzac a souhaité faire partie du projet de composteur, afin de répondre à l'action A.1 du plan d'actions de ValOrizon.

ValOrizon a donc passé commande de plusieurs composteurs pour l'ensemble des collectivités. La Communauté de communes Lot-et-Tolzac a donc reçu 200 composteurs : 100 composteurs de 400 litres et 100 de 600 litres.

Grâce à la communication et à la sensibilisation des habitants, plus de 70% des composteurs ont déjà été vendus.

- ⇒ Le recrutement d'un agent de développement essentiellement dédié au service déchets va aussi contribuer à augmenter les performances de tri grâce aux actions mises en place (communication, sensibilisation, rencontre,...).

IX. L'entretien de la voirie communautaire

La Communauté de communes entretient un **réseau routier de 232 kms**. Les travaux réalisés en 2014 sur la voirie ont représenté 70% des dépenses d'investissement. Egalement la Communauté de communes met en place un programme de fauchage et d'assainissement.

1. Les travaux réalisés en 2014

Le service technique de la Communauté de communes Lot et Tolzac établit chaque année un programme d'entretien de la voirie d'intérêt communautaire. En 2014, **203 600 m²** de route communautaire ont été entretenus par le service voirie. Les travaux se décomposent en travaux d'enduit et de préparation enduit.

En matière d'assainissement (saignées et curage de fossés) la Communauté de communes a entretenu **24 319 mètres linéaires**. Le programme assainissement est effectué durant les mois de décembre à février.

Egalement la Communauté de communes met en place un programme de fauchage sur les 232 kms de voirie communautaire.

✓ Organisation du fauchage :

- Fin avril : un premier tour est réalisé afin d'entretenir les accotements et les champs de vue.
- Environ 10 Juin : fauchage complet (sauf sur les voies sans issue sur lesquelles seulement les accotements sont fauchés).
- Août : fauchage complet sur les voies sans issue.
- Octobre : fauchage complet sur la totalité du réseau.

2. Les prestations aux communes

La Communauté de communes réalise pour les communes des travaux sur les chemins communaux non communautaires dans le cadre du « programme de travaux triennal et hors programme » (*suivant la demande*). En 2014, le réseau communal a été entretenu par le service technique de la Communauté de communes, à travers une dotation triennale et certains travaux supplémentaires, pris en charge par les communes.

La dotation triennale correspond à un montant de 10 000€ de travaux réalisés gratuitement tous les 3 ans par commune.

X. Petite enfance et Jeunesse

Président de la Commission « Petite enfance, jeunesse, culture, sport et scolaire » : Jean-Claude BLAY

1. Le Relais Assistantes Maternelles Parents et Enfants (RAMPE)

Après avoir connu une très forte hausse en 2013, l'activité du Relais est en légère baisse en 2014. Lors des permanences administratives, l'accueil des familles ou des assistantes maternelles est passé de 110 visites en 2013 à 84 en 2014. Les assistantes maternelles et les familles viennent au RAM pour :

- obtenir une aide pour l'élaboration du contrat de travail et le calcul du salaire,
- des renseignements concernant les démarches administratives liées à l'embauche d'une assistante maternelle,
- demander une médiation entre employeur et salarié,
- des renseignements sur les démarches liées à la demande d'agrément.

a. Les usagers du RAMPE

Les assistantes maternelles agréées et les familles sont de plus en plus nombreuses à fréquenter les matinées d'éveil. Les nouveaux locaux du RAMPE ont permis que cette structure soit clairement identifiée, et contribuent sans aucun doute au développement de l'activité du RAMPE.

Les usagers du RAMPE semblent satisfaits des services rendus.

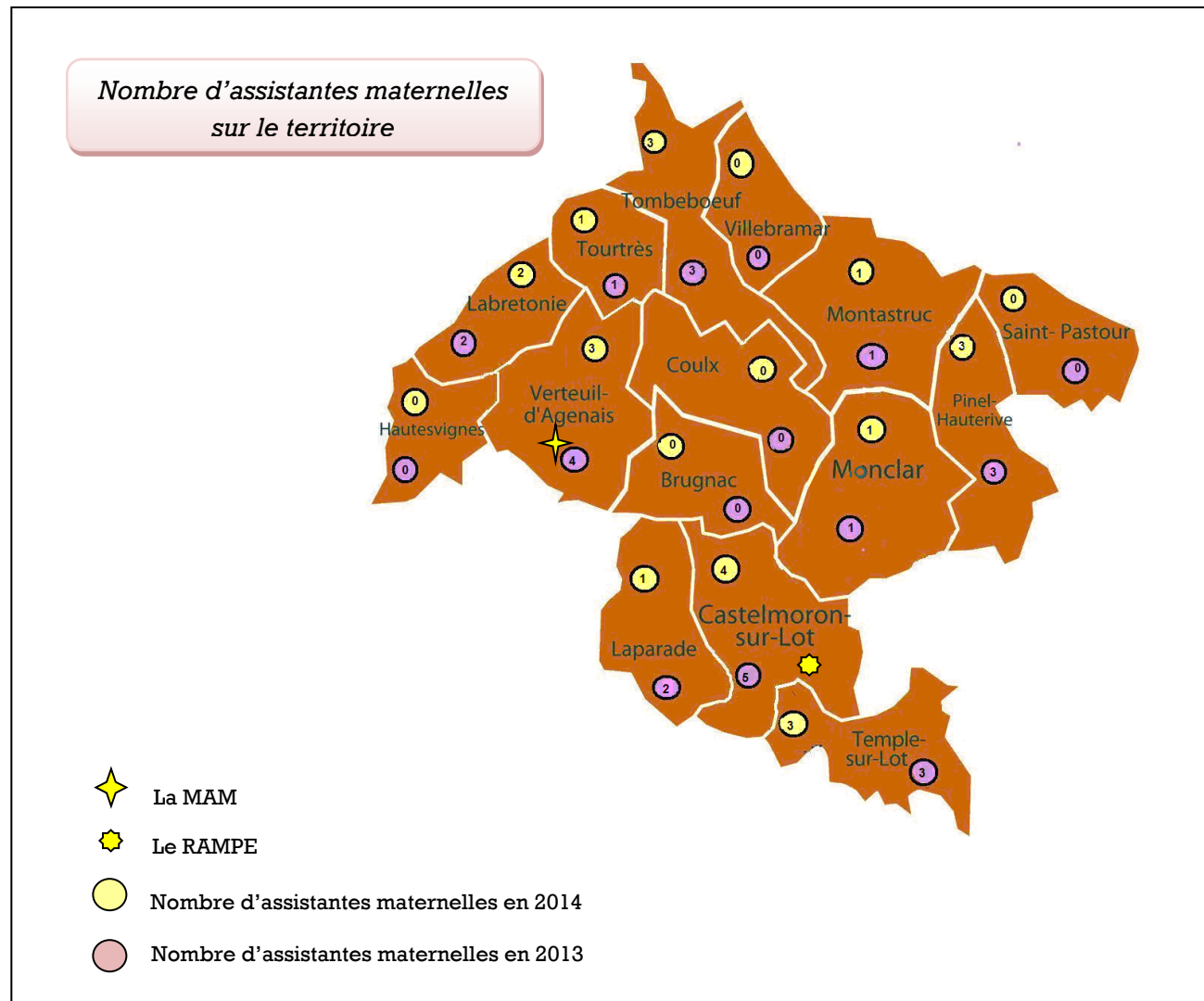
Les parents qui ont fait le choix de garder leur(s) enfant(s) trouvent dans les matinées d'éveil un bon moyen de socialisation, cela répond à un besoin de rencontre.

Les assistantes maternelles travaillent à leur domicile. Le RAMPE est pour elles un lien avec l'extérieur qui leur permet de rompre leur isolement. C'est également un lieu qui les libère des contraintes et des problématiques administratives et réglementaires.





b. Les assistantes maternelles sur le territoire



2014 = 22 assistantes maternelles
 2013 = 25 assistantes maternelles

c. La fréquentation

Permanences administratives

Par téléphone : 215 appels
Accueil au RAMPE : 84 visites.

Matinées d'éveil :

Au total sur l'année : 18 assistantes maternelles
 53 enfants
 24 familles,
 ont fréquentés le RAMPE durant les matinées d'éveil.

Ces chiffres sont globalement en baisse par rapport à 2013 mais ils restent représentatifs d'une forte activité. Cette baisse s'explique par une fréquentation plus fidèle des assistantes maternelles et des familles. Il y a eu beaucoup moins d'assistantes maternelles et de familles qui sont venues de manière sporadique, d'ailleurs, le nombre de participant par matinée d'éveil reste stable.

d. Le RAMPE, un lieu de découverte, d'échanges et d'écoute

➤ Les actions en direction des assistantes maternelles :

- Déplacement à Paris
- Un atelier jeux et relaxation parents et enfants
- 3 soirées d'échanges et d'écoute
- Mise en place de matinées d'éveil à l'ALSH de Monclar
- Partenariat avec la médiathèque de Castelmoron sur Lot
- Une sortie et un spectacle de Noël
- Les 10 ans du RAMPE et un nouveau nom

➤ Travail avec le réseau des animatrices des RAM du Lot et Garonne

- 3 rencontres annuelles avec le réseau
- Création de brochures d'information
- Rencontre avec les RAM de Dordogne
- Réunions pré agrément



Le RAMPE communautaire entretient également des partenariats avec les structures locales et les partenaires financiers : crèche Le Nuage rose, médiathèque de Castelmoron, centre de loisirs de Monclar, CAF / MSA et le Conseil Général.



c. Le RAMPE itinérant

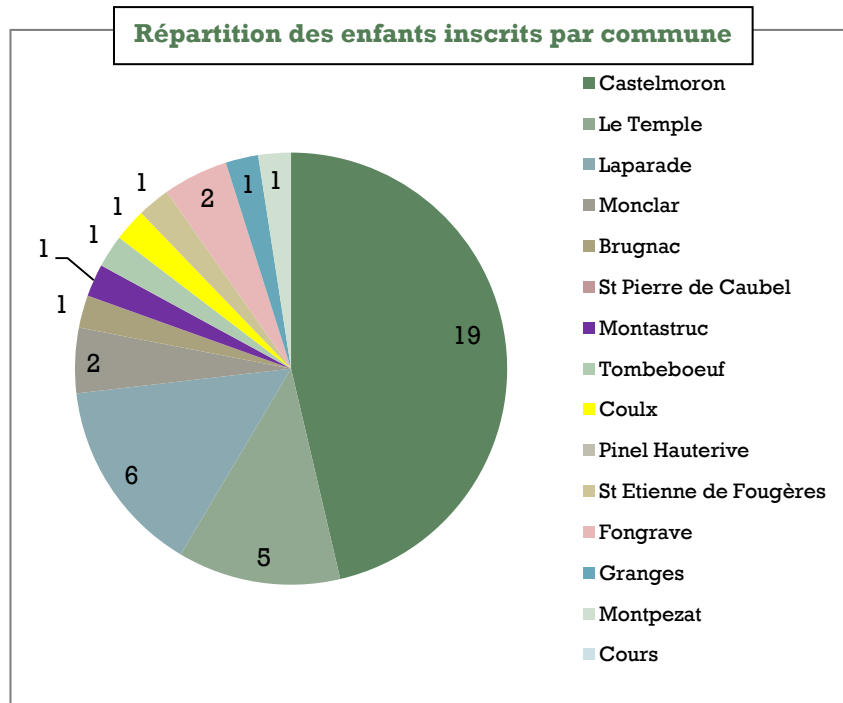
Suite à l'évolution du nombre d'assistantes maternelles dans le nord du territoire, et pour un rayonnement sur l'ensemble du territoire, l'animatrice travaille sur la mise en place de matinées d'éveil à Verteuil d'Agenais.

Pour les permanences administratives, l'animatrice se déplace à Tombeboeuf et Verteuil d'Agenais sur rendez-vous.

2. La crèche

La Communauté de communes Lot-et-Tolzac en ayant pris la compétence « petite enfance, enfance et jeunesse » en 2011 s'est vue confier la gestion de la crèche communale (Castelmoron-sur-Lot). La Communauté de communes a décidé de continuer à déléguer la gestion de la structure à l'association « Le Nuage Rose » qui est gestionnaire depuis 1982. La crèche et le RAM sont regroupés au sein de la même structure permettant un véritable partenariat et la constitution d'un véritable pôle petite-enfance.

La crèche peut accueillir 18 enfants par jour et une place en urgence. En 2014, **51 enfants étaient inscrits à la crèche.**



Année	Nombre de jours d'ouverture	Nombre d'enfants inscrits	Heures facturées	Taux d'occupation financier
2014	222 j	51	34 657	96,13 %
2013	223 J	44	38 102	82,54 %

La crèche accueille en majorité les enfants résidant sur le territoire Lot-et-Tolzac (41 enfants soit 80.39 %).

Sur le tableau ci-dessus, on constate une diminution de l'activité en 2014, les demandes des familles ont évoluées.

Ces chiffres restent tout de même satisfaisants et sont le résultat d'une structure qui fonctionne bien, grâce notamment, au professionnalisme du personnel, à la qualité de l'encadrement et des activités proposées.

Afin d'encadrer et d'accompagner les enfants, l'association compte 8 personnes en CDI (3 à temps complet, 5 temps partiels, équivalent 7 à temps complet) et un agent technique en CDD qui assure l'entretien des locaux.

En 2014, la crèche a monté les dossiers de subvention pour l'investissement suivant :

- Achat et installation d'une toile d'ombrage 5m x 5m,
- Achat d'un fauteuil d'allaitement,
- Achat de 3 chaises hautes.

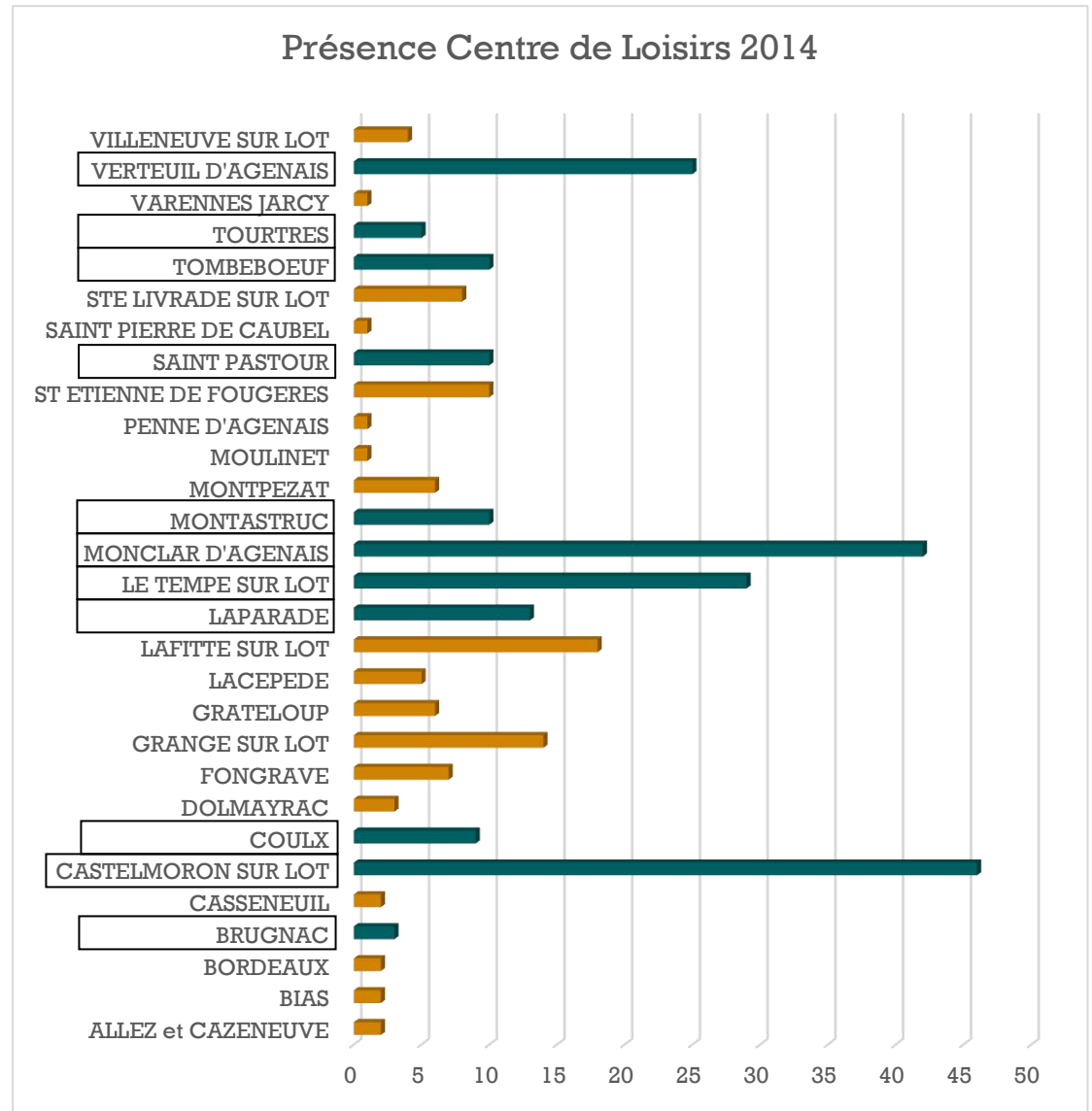
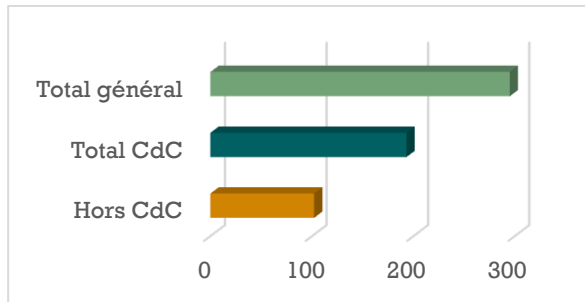
Ces équipements ont bénéficié du soutien financier de la CAF (80%).

3. Le Centre de loisirs

Ouvert les mercredis et tous les jours en période de vacances scolaires, le centre de loisirs a été ouvert 113 jours dans l'année.

Concernant l'effectif journalier sur l'année, la moyenne est de 50 enfants par jour les mercredis, 65 enfants par jour en période de petites vacances et 80 enfants par jour durant les grandes vacances avec des pics à 100 enfants par jour durant l'été.

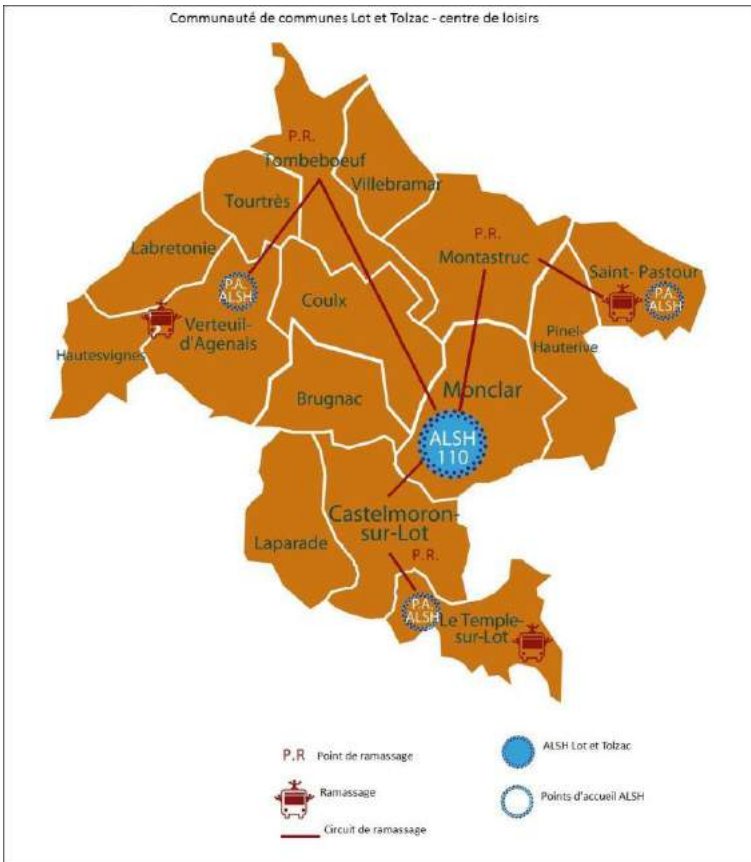
Au total 5442 journées/enfants ont été réalisées en 2014.



La gestion du centre de loisirs est déléguée à l'association laïque de Casseneuil. Pour l'année 2014, la Communauté de communes a versé à l'association une subvention financière de près de 118 000€ pour fonctionner.

Le prix moyen d'une journée au centre de loisirs est de 6€ par enfant. Le coût réel d'une journée au centre est de 37€.

Les trois points d'accueil sur le territoire et les circuits de ramassage sont véritablement indispensables pour le fonctionnement de ce centre de loisirs intercommunal. En effet, quarante à cinquante enfants fréquentent les points d'accueil et les bus de ramassage. Points d'accueil et circuits de ramassage créés un véritable maillage du territoire permettant au plus grand nombre un accès au centre de loisirs.



Concernant la restauration, les repas sont livrés en liaison chaude par la cantine scolaire de Casseneuil.

Les activités proposées sont principalement mises en place sur le territoire intercommunal permettant un travail en partenariat avec les partenaires locaux (clubs sportifs, équipements communaux...) et de faire découvrir aux jeunes les activités présentes en Lot-et-Tolzac.

Pour mettre en place les activités, encadrer et accompagner les jeunes, l'association compte 7 à 14 animateurs présents en fonction de la fréquentation.

En 2014, l'association a porté une attention particulière aux adolescents du territoire en organisant notamment un séjour « surf ».



4. Le Contrat Educatif Local, des animations qui plaisent

La communauté signe annuellement une convention avec la Jeunesse et Sport (service de l'Etat) afin de mettre en place des animations périscolaires et extrascolaires sur le territoire. Ce contrat vise à faire découvrir des disciplines sportives et culturelles aux jeunes du territoire. Au total ce sont 12 000 € qui sont déployés pour la mise en place de ces activités, la Communauté de communes est accompagnée financièrement par la Jeunesse et Sport à hauteur de 45%. Les animations proposées sont mises en place et coordonnées par Jacques Alicot, agent du Conseil Général, mis à disposition sur notre territoire. Les animations sont proposées à la foi en périscolaire, durant les vacances et également au centre de loisirs.

a. Les animations Tout Public

Ces animations permettent à tous les jeunes du territoire âgés de 6 à 12 ans de participer à des animations gratuites avec des intervenants qualifiés.

Nombre d'heures d'animation « tout public » Vacances Scolaires		
Période	Nombre d'heure d'animation	Nombre de participants
Toussaint 2013	36 heures	126 enfants
Hiver 2014	38 heures	202 enfants
Pâques 2014	42 heures	135 enfants
Juillet 2014	64 heures	700 enfants
Août 2014	40 heures	
TOTAL	220 heures d'animation	

Les activités proposées :

Rugby, danse, art plastique, théâtre, équitation, tir à l'arc, basket, football, tennis, VTC.

Les lieux où se déroulent les animations : *Castelmoron sur Lot, Le Temple sur Lot, Tombeboeuf, Verteuil d'Agenais.*



b. Péricolaire

Concernant les interventions en périscolaire, les animations se déroulaient en 2014 dans les écoles de Castelmoron-sur-Lot, Le Temple sur Lot, Verteuil d'Agenais et Tombeboeuf. Au total **158 heures d'animation ont été réalisées pour 273 enfants**. Activités proposées : arts plastiques, théâtre, danse, tir à l'arc, rugby et foot.

Activités	Nombre d'enfants ayant participé	Nombre de séances réalisées	Nombre de groupes constitués
Tombeboeuf			
Arts plastiques	24 enfants	2 fois 6 séances	2 groupes
Tir à l'arc	36 enfants	2 fois 8 séances et 1 fois 6 séances	3 groupes
Théâtre	24 enfants	2 fois 4 séances	2 groupes
Verteuil d'Agenais			
Arts plastiques	13 enfants	6 séances	1 groupe
Tir à l'arc	12 enfants	Tout au long de l'année	1 groupe
Théâtre	18 enfants	8 séances	1 groupe
Castelmoron sur Lot			
Arts plastiques	24 enfants	2 fois 6 séances	2 groupes
Tir à l'arc	12 enfants	9 séances	1 groupe
Théâtre	12 enfants	8 séances	1 groupe
Balle ovale	27 enfants	5 séances et 4 séances	2 groupes
Football	18 enfants	9 séances	1 groupe
Le Temple sur Lot			
Arts plastiques	24 enfants	2 fois 6 séances	2 groupes
Tir à l'arc	35 enfants	2 fois 4 séances et 1 fois 3 séances	3 groupes

c. Animations ALSH

Dès l'ouverture du centre de loisirs en juillet 2011, la Communauté de communes a souhaité que certaines animations du CEL bénéficient aux jeunes du centre de loisirs. Ceci permettant aux enfants de découvrir les clubs et associations sportives et culturelles du territoire.

A la rentrée 2014, du fait de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, des activités du CEL ont été mises en place dans toutes les écoles du territoire.

Période	Nombre d'heure d'animation
Toussaint 2013	18 heures 30
Hiver 2014	24 heures 30
Pâques 2014	17 heures
Eté 2014	81 heures
TOTAL	141 heures d'animation



5. L'éducation artistique

La Communauté de communes accorde **une aide 400 € par classe** afin de permettre aux élèves de découvrir durant une année scolaire une discipline artistique. L'aide attribuée par classe permet de financer l'intervention d'intervenants qualifiés. Le thème de l'année 2014/2015 est « Nature et patrimoine » : les enseignants ont proposé un projet présenté à la commission jeunesse de la Communauté de communes.

ECOLES	CLASSES CONCERNEES	TITRE DU PROJET
CASTELMORON/LOT Maternelle - 2 classes	Moyenne et grande section	Initiation, découverte et pratique du modelage de l'argile
CASTELMORON/LOT - 2 classes	CP / CE2	Danse
TEMPLE/LOT - 4 classes		Projet autour du jardin
SAINT PASTOUR - 2 classes	CE1/CE2, CM1/CM2	Réalisation d'une mise en voix et mise en scène d'un texte théâtral
SAINT PIERRE DE CAUBEL - 1 classe	GS/CP	Réalisation d'un tapis de contes
TOMBEBOEUF - 4 classes	Maternelle et Primaire	Création d'une mosaïque sur le chêne de Tombeboeuf
VERTEUIL - 3 classes	PS/MS, GS/CP/CE1, CM1/CM2	Danses traditionnelles

En 2014, la Communauté de communes a donc accompagné **18 classes (7 écoles) et environ 300 élèves ont participé aux projets.**

Le Collège Lucie AUBRAC de Castelmoron sur Lot a également bénéficié d'une aide exceptionnelle de 400 € pour le déplacement des élèves à la piscine du Temple sur Lot dans le cadre du programme « Savoir-nager ».

6. La réalisation d'un diagnostic Enfance/Jeunesse

En juin 2014, afin de renouveler le Contrat Enfance/Jeunesse¹ avec la CAF, la Communauté de communes a fait réaliser par un cabinet extérieur un diagnostic enfance et jeunesse. Ce diagnostic a permis de mettre en lumière les services apportés à la population et une satisfaction générale est constatée par les utilisateurs du RAMPE, de la Crèche, du Centre de loisirs et des activités du Contrat Educatif Local. Ce diagnostic a permis de faire émerger de nouveaux besoins et, dès 2015, la crèche comptera 2 places supplémentaires, le RAMPE organisera des matinées d'éveil délocalisées à Verteuil, le centre de loisirs organisera des activités décentralisées sur le territoire...

¹ Le contrat Enfance/jeunesse est un contrat d'objectifs et de financement avec la CAF. La CAF verse à la collectivité une contribution financière (prestation de service) en fonction des structures enfance jeunesse présentes sur le territoire et leur efficacité à répondre aux besoins de la population.

XI. Politique culturelle et sportive : un soutien important aux structures locales

1. L'aide aux troupes culturelles professionnelles et amateurs

La Communauté de communes accompagne chaque année **les troupes culturelles professionnelles** du territoire pour le fonctionnement annuel. En 2014,

- 2 500 € de subvention ont été accordés aux *Balladins en Agenais* (Monclar) pour l'organisation des « Nuits de Monclar en Lot-et-Garonne »,
- 1 500 € de subvention ont été accordés à L'*Orchestre du Centre Philharmonique* (Verteuil).

Une aide **aux troupes amateurs** est également accordée lorsque celles-ci se produisent sur le territoire intercommunal.

En 2014, une aide de 300 € a été attribué à la troupe *Théâtre de la Poudre aux yeux* (Pinel) pour leur spectacle « Généalogie » à Saint Pastour et Montastruc et 300 € au *Foyer Rural Altitude 182* pour leur soirée théâtrale.

Egalement, la Communauté de communes attribue une subvention **aux manifestations culturelles** ayant un rayonnement intercommunal et faisant appel pour ces événements à des professionnels du milieu culturel.

Ainsi en 2014, la Communauté de communes a attribué :

- 3 000 € aux *Folkloriades* (Castelmoron sur Lot),
- 1 000 € à l'association des *Marchés de Producteurs* de Laparade pour l'organisation de la 1^{ère} édition des 750 ans de la Bastide.

D'autre part, une aide exceptionnelle de 250 € a été accordée aux *Eclaireuses et Eclaireurs de France* pour leur séjour culturel.



2. L'aide aux clubs sportifs

La Communauté de communes Lot et Tolzac soutient l'ensemble du monde sportif de son territoire par l'intermédiaire d'une aide au fonctionnement des clubs. La Communauté de communes attribue la même somme que verse le Conseil Général aux clubs sportifs. Les associations sportives font partie intégrante du tissu associatif local et du dynamisme de nos campagnes, c'est pourquoi en 2014, la collectivité a attribué les aides suivantes :

Association sportive	Commune	Montant de la subvention (TTC)
Archers de Tombeboeuf	Tombeboeuf	933,25 €
Archers de Castel	Castelmoron sur Lot	271,25 €
Boule Templaise	Le temple sur Lot	150 €
Football Club	Castelmoron sur Lot	2 527,75 €
Gym volontaire	Tombeboeuf	150 €
Judo club	Monclar D'Agenais	484,75 €
Pétanque	Saint Pastour	150 €
Union bouliste	Tombeboeuf	150 €
Basket Ball	Fongrave	1 536,75 €
Gymnastique	Labretonie	150 €
Judo club	Castelmoron sur Lot	479,50 €
Union sportive templaise	Le temple sur Lot	1 883,75 €
Castel piétonics	Castelmoron sur Lot	434,50 €
Rugby XV	Castelmoron sur Lot	1 607,00 €
Tennis Club Monts et Vallées	Castelmoron sur Lot	612,75 €
Tennis Club	Tombeboeuf	327,50 €
Total		11 848,75 €

3. La constitution d'un pool de matériel pour les festivités

Il s'agit de mutualiser sur le territoire du matériel d'animation événementielle à destination des communes membres de la Communauté de communes Lot-et-Tolzac et des associations locales. La Communauté de communes acquiert le nouveau matériel qui est susceptible d'être utilisé par les communes et associations, la mise à disposition est gratuite.

La Communauté de communes assure la coordination. Des conventions seront passées avec chaque structure utilisatrice du matériel, cette convention permettra de définir les conditions du prêt du matériel.

Des agents seront formés au montage du matériel et certains seront en charge du suivi du matériel.

Il a donc été commandé :

- 2 podiums de 22 m²
- 2 tentes de réception de 8m x 12m
- 1 tente de 8m x 16m
- 3 stands de 3m x 3m
- 25 barrières

Montant total de l'investissement = 25 949,50 €

Subventions = 70% du montant total.

XII. Les actions en partenariat avec le Pays de la Vallée du Lot

1. L'OCMAC : revitaliser le commerce et l'artisanat

Le Pays de la Vallée du Lot a déposé sa candidature auprès de l'Etat pour bénéficier d'une opération collective de modernisation de l'artisanat et du commerce (OCMAC) sur son territoire.

Le dispositif OCMAC permet d'attribuer des aides financières individuelles aux artisans et commerçants dans leurs projets d'investissements matériels, ainsi que des aides financières collectives aux associations ou regroupements d'artisans, commerçants pour la mise en place d'actions d'animations ou de promotion de l'offre commerciale...

C'est une opération multi partenariale qui peut être menée grâce au soutien de l'Etat (fonds d'intervention pour les services, le commerce et l'artisanat), du Conseil Régional d'Aquitaine, du Conseil Général du Lot et Garonne et de l'Union Européenne (FEADER).

Pour bénéficier de ces fonds, une étude préalable a été réalisée permettant de définir :

- le diagnostic territorial et économique du Pays décrivant l'organisation et la dynamique commerciale et artisanale du territoire.
- l'analyse quantitative et qualitative du secteur commercial et artisanal par la diffusion d'enquête auprès des artisans/commerçants, d'une enquête de consommation mais aussi d'une analyse des aménagements commerciaux des centres-bourgs du territoire.
- une proposition de programme d'intervention sur 3 ans en termes d'investissements individuels et collectifs.

L'opération démarrera officiellement en Mai 2015.

2. Apprendre à entreprendre

Tout jeune volontaire de la Vallée du Lot qui a entre 16 et 30 ans et qui a une idée, une envie, un projet peut se faire accompagner par un tuteur qui va l'aider durant 6 mois à cheminer sur l'élaboration de son projet. La Communauté de communes Lot et Tolzac a signé une convention avec le Pays de la Vallée du Lot afin d'apporter un soutien logistique (mise à disposition d'une salle et accès internet) et un soutien à la communication à destination des jeunes et de leurs tuteurs pour la bonne réalisation de leurs projets.

3. Les 7 familles de la Vallée du Lot

Lancé en 2008, le projet de départ concernant des circuits touristiques avec coordonnées GPS sur tout le territoire de la vallée du Lot a évolué en fonction des dernières améliorations technologiques. En 2011, le cabinet d'études « emotio tourisme » avait remporté le marché quant à l'étude préalable à la création d'audio-guides.

En 2012, le projet de mise en valeur du patrimoine chapeauté par le syndicat mixte d'aménagement de la vallée du Lot a accéléré. Le cabinet d'études « emotio tourisme » a rendu un travail permettant l'ouverture d'un marché quant à la création d'une application pour Smartphones et tablettes. Le 14 mai 2013, « les éditions fragiles » ont obtenu ce marché.

Au printemps 2014, l'application les 7 familles de la Vallée du Lot a été mise en téléchargement. Elle est disponible sous Iphone et Android. Elle permet une visite de la vallée du Lot à travers 80 points d'intérêt. Chaque point est expliqué de manière ludique et propose un jeu. Une tablette a été fournie par le SMAVLOT et disponible en prêt à l'office de tourisme.



